



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 515

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160947

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Direction des Affaires Culturelles - convention de partenariat à intervenir entre le Centre Hospitalier Universitaire et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 18/11/2016

Compte rendu affiché le : 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :

M. Michel BEAL

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 515

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160947

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Direction des Affaires Culturelles - convention de partenariat à intervenir entre le Centre Hospitalier Universitaire et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La culture s'inscrit pleinement dans la définition de la santé donnée par l'Organisation mondiale de la santé, comme étant un état complet de bien-être physique, mental et social ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle relève ainsi d'une démarche transversale relative au prendre soin, à la place et aux droits des usagers, aux pratiques des professionnels et à la modernisation sociale des établissements de santé.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne souhaite engager un partenariat fort avec le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne pour développer la pratique et la diffusion de la culture à l'hôpital.

Ce partenariat a pour objectifs de repenser le soin dans une dimension plus humaine, d'inscrire pleinement l'hôpital dans la vie de la Cité et à faire de la culture l'objet de tous, patients comme personnels, tout au long de l'année.

□ **Contenu :**

La convention de partenariat poursuit les objectifs suivants :

- Pour la Ville : soutenir l'émergence et l'innovation culturelles, accompagner la pratique artistique des amateurs, encourager le rayonnement des équipes artistiques, favoriser le développement des propositions culturelles numériques.
- Pour le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne : accompagner les transformations issues du schéma directeur immobilier du CHU, mener des projets ouverts sur la Cité, favoriser les réalisations culturelles pérennes ou régulières et impliquer l'ensemble des services de l'établissement à travers une thématique commune.

Les engagements de la Ville sont les suivants :

- soutenir des projets artistiques et culturels portés par le CHU.
- participer à la conception des projets, au choix des artistes et aux divers comités de pilotage et technique permettant la réalisation de ces projets.
- organiser des partenariats spécifiques avec les établissements culturels de la Ville et le service de santé publique
- intégrer le CHU dans la vie de la Cité et plus particulièrement à l'occasion de la fête de la musique et la fête du livre ainsi qu'à l'occasion de l'invitation d'écrivains en résidence.
- être un relais de communication, des actions culturelles menées avec le CHU

Les engagements du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne sont les suivants :

- tenir compte des axes culturels de la Ville pour élaborer sa propre politique culturelle
- assurer une participation aux événements culturels organisés par la Ville lorsque le thème le permet (cf ci-dessus)
- assurer un relais de communication des actions culturelles réalisées avec la Ville.

Pour la mise en oeuvre de ce partenariat, la Ville de Saint-Etienne attribue au Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne une subvention d'un montant de 5 000 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 5 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	5 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier
- autoriser le versement d'une subvention de 5 000 € au Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, pour soutenir les diverses actions réalisées.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2016 - chapitre 65 -
article 6574

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE